



Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de Table (affiliée STT)

Jacqueline Cléménçon
Sous-Chaux 18
2740 Moutier
032 493 39 94
jacqueline.clemencon@anjtt.ch

Moutier, le 06.12.2012

Aux équipes concernées

Au responsable technique

Au responsable de l'information

Directives Coupe ANJTT 2012 - 2013

- L'équipe citée en premier reçoit (→ recevante), elle est responsable de l'organisation complète du match. **Elle doit proposer par téléphone à l'équipe visiteuse deux dates pour la rencontre jusqu'à 10 jours au plus tard après la publication du tirage au sort.**
- Après la fin du délai l'équipe visiteuse est **obligée** de prendre contact avec l'équipe recevante.
- **Si une entente ne peut être obtenue, le dernier jour d'entraînement de la période prescrite sera considéré comme date officielle ! (RS art. 6.2.6)**
Un fois la date de la rencontre convenue, celle-ci doit être confirmée par écrit par l'équipe recevante **avec copie à la responsable.**
- **L'original de la feuille de match doit être envoyée par courrier A, au responsable de la coupe (RF art. 5.3) :**
Mme Jacqueline Cléménçon, Sous-Chaux 18, 2740 Moutier
- **L'ordre des matches est établi selon RS art. 6.1.4**
- Toute feuille de match qui parviendra 3 jours après le délai prescrit entraînera un WO pour l'équipe recevante (RF art. 5.4.1)
- L'équipe gagnante est qualifiée pour le tour suivant
- Le tirage au sort pour chaque tour aura lieu le mardi après la date limite
- **Matches à jouer avant le : 20 janvier 2013**
- **Attention à l'ordre des matches : A-X, B-Y, Double, B-X, A-Y**
- **Remarque : dès cette saison tous les matches se jouent et seront comptabilisés.**

3^{ème} Tour

EQUIPE RECEVANTE	PTS		EQUIPE VISITEUSE	PTS	SCORE
Delémont 4	15		Cernier 2	18	
Côte Pesieux 7	9		Delémont 6	10	
Nugérol-Landeron 1	12		La Chaux-de-Fonds 3	15	
Péry 1	12		Cortailod 2	17	
Delémont 7	9		Nugérol-Landeron 2	10	
Tramelan 1	12		Côte Pesieux 2	17	
Moutier 2	9		Péry 2	12	
St.-Imier 1	16		Cernier 1	20	